



## Recidive conduite sous l'empire d'alcool

Par nico, le **26/04/2010** à **10:00**

Bonjour, j'ai 28 ans, de sexe masculin, et suis infirmier à St Nazaire 44600.

Le 20 septembre 2006 je me suis fait contrôler par la gendarmerie. Bilan: 1g28, défaut d'assurance, défaut de contrôle technique, passage en sens interdit...retention trois mois du permis de conduire puis jugement le 5 juin 2007; résultat confirme les trois mois de suspension, 6 points en moins sachant qu'il m'en restait onze...

Jusqu'au 24 avril 2010, rien ne se passe, aucuns points perdus...

Le 24 avril 2010 j'ai de nouveau été contrôlé par la police: bilan: 1g24...résultat suspension de six mois du permis de conduire puis passage devant délégué du procureur le 01 juin 2010...

questions: -qu'est-ce que j'ai risqué au mieux et au pire?

-combien de temps doit-il s'écouler entre deux délits identiques pour qu'on parle de récidive? est-ce entre deux jugements ou à la date des faits?

-l'annulation du permis de conduire est-elle automatique et systématique en cas de récidive?

si oui, devrais-je simplement repasser l'épreuve théorique?

-serait-il préférable que j'aie pris un avocat?

-est-ce que j'ai risqué d'avoir du sursis?

merci d'avance pour votre aide...